

IV. La personne dans la prédication complexe

La complétive du nom, un *dictum* pris en charge par personne ?

Nicolas BALLIER
Université Paris 7

La question de la personne sera ici abordée à partir d'un questionnement théorique de l'articulation problématique entre le sujet syntaxique et le sujet énonciateur, instance de prise en charge énonciative ou de « validation » de la « relation prédicative ». Cette question de la modalité, parfois appelée inter-sujets, sera abordée dans une configuration syntaxique particulière où le sujet syntaxique n'est pas nécessairement présent, alors que des formes modales (modaux en anglais, subjonctif en français ou en espagnol) peuvent l'être. Le cas de figure envisagé questionne ces notions à partir de l'examen d'une structure syntaxique nominale en anglais, la complétive du nom finie du type *the fact that* ou *the assumption that*. En anglais, cette construction fait intervenir toute une série de noms recteurs de type *fact*, *clue*, *fallacy* qui exercent des contraintes de sélection dans des proportions supérieures à des langues disposant du subjonctif. En français, si un nom comme *le fait* peut régir une complétive nominale, *la supposition*, *l'indice* ou *la tromperie* sont plus difficilement compatibles avec une complétive. La thèse sous-jacente est qu'une grammaticalisation d'une forme de subjectivité testimoniale et épistémique est à l'oeuvre en anglais dans ce paradigme de noms recteurs de complétive nominale, qui ne projettent pas des arguments syntaxiques mais des contraintes de sélection et des contraintes de détermination impliquant des marques de personne. Dans cette hypothèse, une forme de modalisation d'un *dictum* (la proposition en *that*) se manifeste dans des noms recteurs qui sont des *modus* ne faisant pas toujours intervenir de manifestation syntaxique de la personne dans leur détermination.

On s'intéressera plus particulièrement à l'examen des noms recteurs de déadjectivaux type *the certainty that*, *the possibility that*, *the probability that*¹, porteurs d'un jugement modal épistémique. L'examen des contraintes distributionnelles et une comparaison avec une autre structure de postdétermination restrictive, la relative, feront apparaître un type de rection sémantique particulier dans lequel on analysera le rôle joué par la personne – support du jugement épistémique modal. La comparaison avec les relatives déterminatives tend à suggérer que la contrainte de sélection exercée par le nom recteur relève d'une prédication sémantique plus que d'une relation « complémentaire », comme dans le cas des relatives déterminatives. Le contenu de la complétive nominale en *that* sera analysé comme le *dictum* dont le nom recteur serait le *modus*. On analysera ainsi à nouveaux frais d'une part la formulation théorique de la modalisation dans une certaine tradition énonciative angliciste en *for x to y is z* en se demandant comment s'instancie dans cette configuration syntaxique nominale ce que ces lettres veulent symboliser et d'autre part les tests déployés en grammaire générative pour manifester les arguments sujets dans les constructions nominales.

La personne sera donc prise comme le résumé d'un noeud de problématiques afférentes à une structure syntaxique : cette étude d'un *modus* à l'oeuvre dans une construction nominale sans argument sujet découple la prise en charge énonciative (et l'instance qu'elle suppose, l'énonciateur) de la manifestation syntaxique d'une personne (un pronom personnel, comme dans le cas plus standard d'un *modus* porté par un auxiliaire de modalité type *should*). Mon premier point montrera que la distribution des noms recteurs déadjectivaux les distingue d'autres noms recteurs qui autorisent des manifestations de la personne. Le deuxième point portera sur l'analyse des participants sémantiques de cette prédication et reviendra sur la signification du test du génitif (détermination possible par une marque de personne au génitif). Le troisième point comparera la grammaticalisation de la subjectivité dans des langues à subjonctif comme le français et l'espagnol et une langue analytique à contraintes de sélection fortes comme l'anglais. Un gradient sera proposé, tant pour la possibilité de l'expression de la personne dans la détermination des noms têtes que pour la grammaticalisation des contraintes de sélection. L'objectif est de rendre manifeste une forme de grammaticalisation de l'intersubjectivité à partir de l'expression de pronoms de personne devant les noms recteurs ou par le subjonctif.

1. *La certitude que, la possibilité que, la probabilité que.*

ANALYSE DE QUELQUES CONTRAINTES (RÉGULARITÉS DISTRIBUTIONNELLES DES NOMS RECTEURS)

Brève étude de cas

Je traite d'abord quelques-unes des occurrences des complétives nominales de noms recteurs déadjectivaux à partir des données du British National Corpus (BNC) avant de proposer quelques régularités. Je pars du plus fréquent au moins fréquent avant de questionner la gradience épistémique (du plus ou moins certain).

Possibility that (1216 occurrences)

Les cas non déterminés par *the* sont en contexte de structures existentielles (construction où *there* est sujet comme dans *There is a small possibility that she had actually met such a person.* AN4 : 447) ou d'extraposition (*'It's obviously a possibility that this man could strike again,' he said.* A49 : 569). Une exception à ce type de configuration :

The funds made available through the Farm and Horticultural Development Scheme will be a sound national investment but does it make sense to embark on a programme with a possibility that perhaps after six years the land might be allocated to forestry? (ALG : 156)

Le sens est clairement spécifique et le contexte est interrogatif.

This last point raised the interesting possibility that not only is the brain the seat of the mind but also, different parts of the brain might be involved in different aspects of mind. (CMH : 160)

Le modal n'est pas obligatoire dans la proposition en THAT :

Even when allowance is made for a certain diversion of effort from new house-building to repair, and for the possibility that the average size of the houses built in 1947-9 is slightly above that of those built in 1934-8, the contrast remains startling. (A69 : 67)

Certainty that (201 occurrences)

Avec ce nom recteur, on trouve un certain nombre de déterminations par des possessifs.

She was up in arms, riled by his easy assurance, his certainty that he could manipulate her like some puppet. (JY2 : 3172)

The lover's certainty that his love was the source of everything good and worthwhile in his life – the belief which lay behind the radiantly lyrical love poems of Bernard de Ventadour, some of which were composed at the court of Henry II and Eleanor – was a belief which gave to woman, as man's partner and sometimes, in this context at least, the dominant partner, a place at the heart of things which had not been hers before. (EFV : 351)

Mother Joseph seemed utterly remote, her voice lost in the clamour of my mother's voice, my mother's certainty that only marriage represented sanity, security, good behaviour in a dangerous world of hostile winds and people who were 'one of us', talking to themselves. (G06 : 650)

On the fifth dawn we hurried on deck to confirm my certainty that at last we had rounded the south-western point of Sulawesi, and had a clear run north to Makassar. (FEP : 1391)

The puzzle lay in his certainty that his feeling for her found an echo in her own feelings. (FP1 : 834)

Le nom recteur accepte des génitifs subjectifs, des pronoms de première ou de troisième personne selon les données du BNC et permet des déterminations indéfinies (*Complete faith, he thought. An absolute certainty that no-one wishes you harm.* GV8 : 2604)

Probability that (176 occurrences)

Le spectre des réalisations fonctionnelles attestées progresse avec la fréquence d'emploi. On trouve avec *probability that* des qualifications.

In the second example, suppose a specific project is under consideration and the manager, but no one else, knows there is a 0.7 probability it will yield a return of 20 per cent on the investment, with a 0.3 probability that it will yield nothing. (EX2 : 871)

In this table, $p(1)$ is the probability that if it is raining today (time t) it will be raining tomorrow (time $t + 1$), while $p(2)$ is the probability that if it is raining today it will be dry tomorrow. (HR3: 1339)

Uncertainty that (43 occurrences)

Contrairement à ce qui se passe pour *certainty*, aucune marque de personne n'est, dans le BNC, présente en détermination, où domine THE, dans les occurrences de ce nom quand il est recteur de compléments nominales.

Inevitability that (7 occurrences)

Avec *inevitability that*, le faible nombre d'occurrences n'empêche pas un ratio complétive/relative de quatre pour un et une réalisation fonctionnelle du syntagme en complément d'agent (*That pregnancy should end in birth has an inevitability which is matched only by the inevitability that life will end in death.* CCN : 1276). Le corpus ne permet pas de savoir si l'identité avec le sujet est une condition nécessaire à la réalisation de cette fonction avec un tel sémantisme de nom recteur². D'autres réalisations sont plus standards, tels les fonctionnements en attribut :

The advantages of a centralized policy are the speed and scale of reform it allows; the disadvantages, particularly in a complex arena like education, are the resistance and disaffection it may generate, and the inevitability that the practice which emerges will be rather different from that intended because those at the receiving end may have insufficient understanding or commitment to secure its implementation. (G1F : 1071)

et notamment en extraposition en IT :

It is, I suspect, a sad inevitability that he will be read mainly by those least in need of the lessons he teaches. (AAF: 852)

Dr John Gayford, consultant psychiatrist at Warlingham Park Hospital's Psycho-Sexual Clinic, believes that it's a historical inevitability that underwear and sex are inextricably entwined. (G2V : 1643).

Impossibility that (2 occurrences)

Impossibility est le nom recteur qui a le moins d'occurrences (deux seulement dans le BNC), comme dans *So it is not an impossibility that the Earth has indeed been flipped over, or at least tilted, during remote or even not so remote prehistory.* (CET : 517). Cette faible représentativité n'empêche pas la qualification, notamment dans cet

2. Dans l'une des rares grammaires à détailler dans ses exemples des fonctions autres que sujet pour les noms recteurs, Jean-Charles Khalifa donne comme exemple [19] *We are not impressed by the notion that every sentence has a deep structure* (Khalifa 1999, p. 71). La question de l'agentivité d'une structure très modalisante (le nom recteur) ne manque pas d'intérêt.

exemple qui manifeste qu'avec *impossible*, la prise en charge de la modalité semble ne pas marquée par une personne³.

Not all female/male oppositions have such connotations of course. In the actor/actress pairing there are no particularly negative qualities attaching to the female term. And in this respect, it is partially correct to think of language as rooted in particular social forms and reflecting the social conditions of various different occupations. In our society, men historically have occupied the positions of power such as master and host. The deviation of the feminine term from the profession into other meanings partly reflects the assumed impossibility that women should occupy these positions, and the ensuing implication that women only occupy head of household positions by virtue of selling sexual services to men, whereas in the acting profession women are much more 'equal'. (HE3 : 15244) *New Internationalist*, 2000

Le choix de *assumed* (à comparer avec *the assumption that*) manifeste des propriétés proches de la diathèse (choix d'un aspect résultant, choix de manifester ou non le support du jugement) dans l'effacement du complément d'agent de *assumed*. L'énonciateur ne prend pas à son compte ces préjugés, qu'il n'attribue pas non plus à quelqu'un en particulier, comme si ce préjugé était suffisamment attesté pour ne pas devoir être attribué à quelqu'un en particulier.

Éléments de synthèse

0. En termes de réalisations fonctionnelles, les extrapositions en *it* ou en *there* ont un statut bien particulier : pour certains noms recteurs épistémiques, ce sont les seuls contextes où certaines constructions de noms recteurs sont attestées dans le BNC. En particulier, *likelihood* comme nom recteur n'a de détermination indéfinie qu'avec des constructions en *there*. Ceci confirme mes études précédentes et invite à traiter ces questions à part. C'est également le choix que Brigitte Pezant avait retenu dans sa thèse sur les constructions en *that*, en distinguant ainsi des extrapositions en *it* et sans *it* et des constructions en *there* (Pezant 2003). Indépendamment de la commodité de la requête en #nom recteur + *that*# dans des corpus électroniques, il y a un fort facteur fonctionnel à prendre en considération.

3. L'intuition sous-jacente est qu'*impossible* (tout comme *difficult*) est susceptible de monter (*tough movement*). *John is difficult /impossible to please vs. It is impossible / difficult to please John* parce que les propriétés prédiquées vont « de soi », relèvent d'une testimonialité non-problématique, là où *certain* ou *eager*, qui ne montent pas, supposent une prise en charge énonciative. Cette ligne de partage expliquerait les contraintes de détermination des adjectifs dérivés.

1. On peut corrélérer la présence des possessifs et l'existence de génitifs, tous subjectifs, qui sont possibles avec des noms têtes où les pronoms personnels sont fréquents⁴. C'est le cas des déadjectivaux tels *certainty* ou *awareness*. À part ces cas, l'absence de détermination des noms recteurs par des marques de personne est frappante dans ces cas analysés de déadjectivaux. Elle ne signifie pas néanmoins l'absence totale de subjectivité, même dans une nominalisation qui en principe participe d'une stratégie contraire (voir les analyses de Claude Hagège, notamment dans Hagège 1985). La prise en charge énonciative n'est pas grammaticalisée par la détermination du nom recteur mais potentiellement dans le choix de mode ou de modal de la proposition régie. La modalisation est la résultante d'un choix lexical (déadjectival épistémique) mais également de contraintes de sélection particulières pour ce type de nom recteur.

2. Lorsque la détermination fait intervenir des marques de personnes, la non-personne est majoritaire et quelques cas de première personne sont observables. Les formes de deuxième personne sont plus rares et généralement dans des contextes désassertifs (de type interrogations).

3. Le ratio relative/complétive, tout comme la contrastivité avec les pluriels que Biber 1999 a pu exploiter, constitue également un bon indicatif des contraintes de sélection des noms recteurs déadjectivaux.

4. La possibilité pour une complétive nominale d'occuper des positions syntaxiques différenciées semble corrélée à la fréquence d'emploi du nom recteur. Tout semble se passer comme si la contrainte de sélection opérée par le nom recteur avait des incidences variables sur les contraintes d'emploi de ces agencements impliquant ces noms recteurs. Il convient, plus généralement, de questionner la fonction occupée par les noms recteurs que postdétermine la proposition en *that*.

5. Les noms recteurs déadjectivaux acceptent inégalement une détermination par un pronom personnel comme *his*, tout comme l'ensemble des autres noms recteurs. La proportion qui refuse toute compatibilité, y compris lorsque la complétive est extraposée, est plus importante, ce qu'on peut lier à un gradient dans la modalité (plus qu'à la négation). La disproportion est importante entre les pronoms de non-personne (majoritaires) et les pronoms de première personne élargie (quelques exemples avec *our confidence that*) ou de seconde personne (dans des contextes en général de désassertion : interrogation ou négation).

4. Je suis ici l'analyse diachronique de M.-L. Groussier (Groussier 1991), qui montre leur statut de pronom.

6. La dérivation en [-ity]_N correspond à la description des grammaires des noms recteurs comme des noms « abstraits », si l'on entend par là non-référentiels, puisque le jugement épistémique n'est pas associé à des occurrences concrètes. De manière plus déterminante, l'analyse des dérivés en [-ity]_N invite à considérer les propriétés distributionnelles de la complémentation (et les propriétés sémantiques de la morphologie dérivationnelle). Ainsi les 24 occurrences de *advisability* sont-elles des constructions en *of* et non en *that* (à comparer avec le *it* d'extraposition des constructions adjectivales *he found it advisable that*). Ces prédicats nominalisés tendent à ne pas avoir de référent extralinguistique. C'est aussi le cas pour d'autres dérivés déadjectivaux type *awareness* ou *likelihood*. D'une certaine manière, leur référent est inégalement attestable dans l'extralinguistique. Il est en quelque sorte dans la tête du référent des pronoms de non-personne pour *awareness*, qui seul accepte des pronoms en détermination. Cette analyse vaut pour [-ness]_N ainsi que pour [-hood]_N, qui permettent également de construire des prédicats nominalisés à partir de bases adjectivales. L'un construit des noms où la détermination par pronom personnel est possible *I cannot but feel, though it may be an illusion induced by the delectable drug of understanding, that you must in some way share my eagerness that further conversation could be mutually profitable that we must meet* (APR : 120) et l'autre non : *In summary, the assessment of pain in babies and animals is so much more difficult than in adult humans that we must face the likelihood that we often get it wrong* (B04 : 1648). L'hypothèse tentante est de suggérer que le morphème dérivationnel sémantise une opposition entre ce qui serait valable pour autrui [-ity]_N et relèverait davantage d'un en soi [-ness]_N. Ces propriétés sémantiques expliqueraient que l'expression de la personne soit apparemment exclue dans un cas de nom recteur en *that* qui serait associé à une valeur sémantique de type « déjà valable pour autrui ». Ce serait cohérent avec le type d'adjectif avec lequel se construisent les noms en [-ity]_N (cas des adjectifs en [-ible]_{ADJ} type *visible*, qui suppose bien une agentivité externe⁵). L'inégalité dans la distribution des pronoms de personne pour ces noms recteurs déadjectivaux renverrait à une moins bonne compatibilité avec une propriété déjà attestable par un tiers (cas de [-ity]_N) et à une meilleure compatibilité avec une propriété inhérente pouvant être prise en charge (cas de [-ness]_N).

7. Les formes négatives sont moins fréquentes (*impossibility* vs *possibility*) et semblent être moins compatibles avec l'expression de la

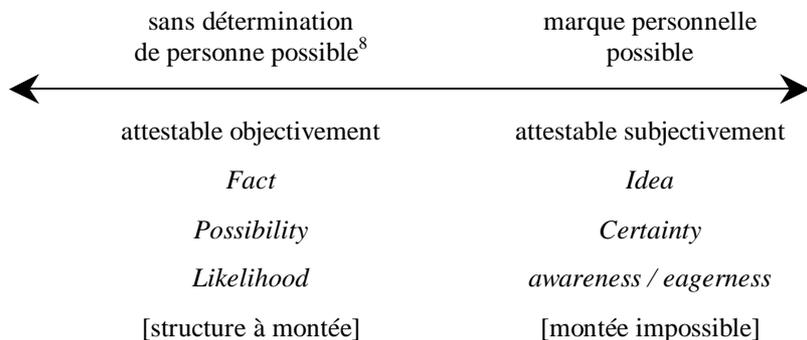
5. En d'autres termes, il existe des propriétés qui sont la résultante d'un événement.

personne (*certainty* vs *incertainty*), mais *predictability* et *unpredictability* ont trois occurrences chacune dans le BNC. Ces noms n'interviennent que dans des relatives en *that*, alors que le nom *prediction* est par ailleurs un nom potentiellement recteur de complétive nominale. Tout semble se passer comme si on travaillait sur une prédiction plutôt que sur du prédictible. Dans le même ordre d'idées, alors que *unlikely that* et *unlikelyhood* sont attestées, il n'y a pas dans le BNC de constructions de *unlikelyhood* en nom recteur⁶. Le possible est de l'ordre de l'attestable, et n'engage pas l'énonciateur. Nier le possible nécessiterait un énonciateur car on sort de l'attestable où rien n'interdit le possible. On retrouve là une interaction bien connue entre la négation et la modalité.

8. Les propriétés distributionnelles des adjectifs dont les noms recteurs sont dérivés ne semblent pas discriminantes, sauf pour la question de la montée. Dans l'exemple classique, *it is easy to please John*, *John is easy to please*, il semblerait que l'attestable ne soit pas innocent à la montée de l'adjectif. Pour caractériser *John* dans *John is easy to please*, il faut que la propriété soit attestée par d'autres. *Certainty* ou *awareness* acceptent des déterminations faisant intervenir la personne et ne peuvent monter. Corrélativement, les verbes à contrôle ne montent pas et leur déverbaux ne sont pas des noms recteurs **my want that*. Les critères de montée éventuels pour les *factive adjectives* ont une histoire compliquée (c'est le *tough movement*). Le critère sémantique de la « factivité »⁷ ou de la présupposition de vérité ne suffit pas; c'est au moins clair pour les noms recteurs, car *fact* n'accepte pas de génitif. Certains corrélatifs syntaxiques sont à creuser, ainsi *certain* et *aware*, comme *idea* et contrairement à *fact*, acceptent les deux constructions en *that* et en *to* (*John is certain to win / John is certain that he will win* et même *John's certainty to win/John's certainty that he will win*). Plutôt que la question de la factivité, je fais jouer un gradient de testimonialité entre attestable et inattestable. Je récapitule cette lecture sémantique des déterminations des noms recteurs faisant intervenir la personne :

6. Comme avec *advisable/advisability*, que l'on trouve en extraposition avec IT, les constructions du nom sont en *of*: *He hinted at the unlikelyhood of Jack Pertwee's being married that day and was inwardly amused to observe that this piece of information - the fact that Carter would be deprived of his cold chicken and champagne - distressed him more than Hatton's death* (A73 : 695).

7. Le rattachement d'un nom recteur à cette notion par son sémantisme ne préjuge pas des exploitations pragmatiques que les locuteurs peuvent en faire. J'ai ainsi montré qu'avec *fact*, le *dictum* n'est pas nécessairement de l'ordre du fait.



Un continuum du marquage de la personne

Si je prends en considération les résultats de travaux précédents sur les déverbaux (Ballier 2004a) et sur les non-déverbaux type *fact* (Ballier 2004 b), la marque de la personne dans la détermination des noms recteurs semble suivre un continuum.

déverbaux	noms simples	déadjectivaux
Pronoms personnels possibles et même fréquents	Pronoms personnels possibles (<i>idea</i>) ou exclus (<i>fact</i>), majoritairement de non-personne (<i>his, her, their</i>)	Pronoms personnels exclus dans les corpus consultés à part pour <i>certainty</i> et <i>awareness</i>
Peuvent être corrélés au proto-sujet du verbe dont ils sont dérivés	Peuvent être interprétés comme l'indice d'une prise en charge énonciative	La prise en charge énonciative se fait au niveau du choix du modal

Hypothèse : ce continuum semble indiquer que quand la détermination par un pronom personnel est exclue, la modalité est la plus forte. En d'autres termes, on a des contraintes de sélection proportionnelles à la modalité d'une structure prédicative qui vont jusqu'à contraindre la détermination du nom recteur. Si tous les noms recteurs ont de près ou de loin une composante modale au sens large, les contraintes sont les plus fortes pour la modalité épistémique. Les

8. La prudence impose de préciser : du moins attestée dans le BNC.

contraintes distributionnelles semblent persister quelle que soit la position de la proposition en *that*. Ainsi que Brigitte Pezant a pu le faire dans sa thèse, il conviendra d'étudier la différence entre les déterminations des complétives adjacentes aux nom recteurs et celles des complétives attribut. Gérard Mélis a montré que le statut sémantico pragmatique du contenu de la complétive n'est pas identique. Néanmoins, la marque de personne pour ce type de déadjectival épistémique n'est pas acceptée par les informateurs, que le nom recteur déadjectival soit adjacent ou non. L'opposition traverse l'ensemble des procédés morphologiques, je n'ai guère plus de **his fact is that* que de **his fact that*. Je vois là un argument supplémentaire en faveur d'une analyse sur la base de propriétés paradigmatiques communes aux noms recteurs, quel que soit le statut « lexicogénique » (Tournier) du nom. Que marquent donc ces génitifs qui peuvent être des marques de personne? Si l'on devait analyser en termes de rôles sémantiques, ce serait la « source » du testimonial, ce qu'attestent des exemples avec des non-déverbaux tels *his message that*. Je vais privilégier une analyse sémantique qui tend à démontrer que cette marque de personne n'est pas la marque d'un sujet mais d'une subjectivité.

LE JEU DE L'ACTANCE ET LA PRISE EN CHARGE ÉNONCIATIVE

Je cherche à développer une analyse sémantique de la syntaxe qui s'émanciperait du rôle sémantique en travaillant sur une analyse de la signification des positions des propositions et des noms enchâssés. J'ai analysé ailleurs le statut problématique des arguments au sens syntaxique. Je me concentre, eu égard à la problématique de la personne, sur le sujet et ses manifestations syntaxiques. Je propose de faire retour rapidement sur la manière dont sont pensées la personne et son instanciation dans ces constructions nominales, en l'occurrence le sujet, dans quelques traditions d'analyse.

Dans la tradition générative

Ce n'est pas une relation qui est de l'ordre du complémental, mais de la prédication sémantique. Dans quelle mesure peut-on dire que la proposition en *that* « complète » le nom recteur ? L'analyse qui veut voir dans la proposition en *that* un objet s'expose à une difficulté : on peut extraposer la proposition en *that* avec *be* (*the fact is that...*). Faire d'un objet ce qui est attribut pose problème. Cette possibilité

d'extrapoler la proposition en *that* me paraît un critère déterminant pour contester le caractère complémental strict des complétives du nom. Si l'analyse en place d'argument ne vaut pas pour l'objet ; peut-elle valoir pour le sujet ? Comment peut-on dire que *idea* aurait un sujet (*his idea*) mais pas *fact* ? J'ai proposé ailleurs de raisonner sur la base d'une même place paradigmatique pour les noms recteurs, toute forme de nom comprise. La marque de personne dans la détermination des noms recteurs n'est pas un sujet, mais une marque syntaxique de l'attestabilité d'un contenu propositionnel.

Ce cas de figure questionne encore plus radicalement l'analyse proposée par les déverbaux. J'ai montré ailleurs (Ballier 2004b) que l'analyse des non-déverbaux type *his idea* et *his message* qui acceptent une marque de détermination de personne, contrairement à *fact*, invite à considérer qu'il n'y a pas de places d'arguments syntaxiques pour ce type de nom recteur. Ceci évite la difficulté de postuler deux places d'arguments pour *idea* et une pour *fact*. La conservation des places d'arguments dans une dérivation n'est peut-être pas une hypothèse si généralisable que ne le pose « On Nominalisation » (Chomsky 1970).

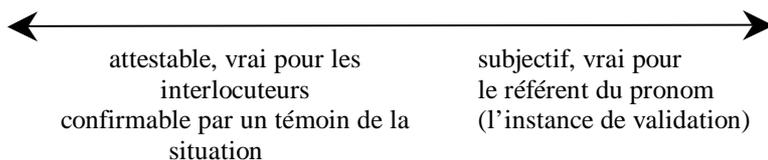
Une prédication et une structure de modus ?

Cette problématique sous-jacente de la conservation des valeurs sémantiques à l'identique selon la catégorisation morpho-syntaxique a une autre conséquence théorique. Est-ce une bonne politique métalinguistique d'analyser la modalité, notamment dans les gloses des modaux, à partir d'un schéma, *for x to y is Adj*⁹, qui correspond à des cas qui ne sont pas instanciés dans la langue ? Cela participe également de la présomption d'un jeu d'actances et de valeurs sémantiques associées dans les propositions qui ne sont pas neutres. Peut-être a-t-on là l'une des raisons d'un phénomène déjà noté chez les énonciativistes, la glose d'un modal par ce type de construction ne constitue pas un critère fiable pour une interprétation épistémique ou non-épistémique.

Ce type de prédication sémantique supposerait un attestable, ce qui interpelle une structure d'énonciateur en sujet. Cette prédication du *modus* est, au sens d'Althusser pour les appareils idéologiques d'État, une véritable structure d'interpellation de l'énonciateur, d'une garantie subjective grammaticalisée ou par une marque de personne par un mode. Ce n'est pas un sujet syntaxique qui est requis, mais un support de jugement subjectif. Si je poursuis mon analyse du nom recteur

9. Adamczewski & Delmas 1982, p. 290.

comme un curseur modal de type épistémique et testimonial (ce qui rend compte des cas comme *the clue that*) il y aurait des degrés dans la prise en charge épistémique : l'équipossibilité ou la faible probabilité n'ont pas besoin d'être pris en charge parce qu'ils sont attestables hors énonciation. Une très forte probabilité marquée par la subjectivité (la certitude) autoriserait un marquage par la personne pour attester la prise en charge. On peut dessiner un gradient : si le testimonial est posé comme ce qui rend compte de la présence des pronoms pour un déterminant, on peut schématiser ainsi cette opposition :



Incidentement, ceci suggère que l'épistémique (on se souvient que c'est une des premières traductions de l'évidentiel¹⁰) est lié à l'attestable. Les degrés d'épistémique ne passeraient pas nécessairement par les « chances de validation de la relation prédicative », mais par la possibilité laissée aux participants de la co-énonciation d'attester la véracité, de valider le contenu.

Dans l'analyse que j'en propose, la complétive du nom est le *dictum* dont le nom recteur pose l'assujettissement. Si le jugement épistémique n'est pas attestable, une marque de personne permet sa prise en charge énonciative. Ceci expliquerait que la variabilité de la marque de personne devant le nom recteur est transcategorielle : on a certes des pronoms personnels plus fréquents devant les déverbaux, mais les non-déverbaux peuvent aussi interpellier un sujet. Il me semble que cette structure d'interpellation d'un sujet est à mettre en relation avec la question des logophoriques. Il s'agit de défendre l'hypothèse que la manifestation de la personne dans ces constructions nominales participe d'une grammaticalisation de la testimonialité (parfois appelé l'évidentiel, d'après *evidentiality*¹¹). La prise en charge énonciative (et son corrélat syntaxique : la détermination en génitif) me paraît à mettre en rapport avec la question de l'attestable. Si le *dictum* de cette prédication sémantique est de l'ordre de l'attestable, ce type de détermination par une marque de détermination par une

10. Voir Dendale & Tasmowski 1994b.

11. Voir la présentation dans le numéro spécial de *Langue française* n° 102.

personne n'est pas nécessaire voire exclu (cas de *fact*)¹². Si, à l'inverse, le nom recteur peut être déterminé par une marque de personne, il semble que le jugement modal ne soit pas de l'ordre de l'attestable, mais bien de la subjectivité. Pour ce dispositif de la prédication sémantique, où le nom recteur est le *modus* d'un *dictum* (la proposition en *that*), il me semble que l'on peut trouver une homologie avec l'analyse des logophoriques que propose Culy 1994 à partir de certaines langues africaines¹³. Le *modus* serait l'élément déclenchant et le *dictum* le domaine logophorique. L'équivalent du pronom logophorique serait la détermination des noms recteurs par des pronoms personnels qui ne relèvent pas d'une morphologie spécifique, mais qui sont les marqueurs de la prise en charge d'un jugement épistémique.

UNE GRAMMATICALISATION DU TESTIMONIAL ?

Il ne s'agit pas de logophoriques stricts, puisque l'anglais, l'espagnol ou le français ne disposent pas de jeux de pronoms personnels pouvant coréférer avec des points de vue ou des régimes énonciatifs. Néanmoins, il me semble que l'on peut soutenir une comparaison avec ce que Culy 1994 appelle des logophoriques mixtes, puisque les quatre mêmes « facteurs » (par quoi j'entends critères) d'un domaine logophorique sont en jeu : une hiérarchie sémantique de prédicats recteurs, des corrélats grammaticaux ou grammaticalisés, la question du point de vue et la question du contrôle (Culy 1994, p. 1056). Je les reprends successivement.

Le lien avec les logophoriques

1. Les noms recteurs non-déverbaux des complétives nominales correspondent bien étrangement pour une simple coïncidence à l'échelle de logophoricité repérée par Culy 1994, qui fixe sémantiquement le type de prédicat recteur des pronoms logophoriques :

Hierarchy of logophoric predicates (Culy 1994, p. 1062)
*speech >> thought >> knowledge >> direct perception*¹⁴

12. En d'autres termes, les notions de « préconstruction » ou « d'acquis » pourraient en partie se redire en termes de testimonialité.

13. Il en fait une propriété aréale, en observant la continuité territoriale des langues logophoriques (au sens strict ou mixte).

14. La Hiérarchie des prédicats logophoriques :

discours >> pensée >> connaissance >> perception directe

Il faudra tester cette hypothèse plus avant, mais voilà qui rend compte des différentes positions du curseur épistémique-évidentiel que j'avais proposé pour les noms recteurs (Ballier 2003). Culy 1994 rappelle que les phénomènes de logophoricité sont parfois présentés comme une sous-catégorie du testimonial. Cette échelle pourrait en tout cas servir comme une échelle de testimonialité pour les noms recteurs.

2. Les marques de personne déterminant les noms recteurs mettent en jeu une dialectique entre non-personne et interlocuteurs et, on le verra, le réfléchi. Pour la structure syntaxique concernée, la testimonialité semble se marquer différemment en anglais où l'ordre des mots est plus contraint et en espagnol et en français¹⁵.

3. La question du point de vue est centrale dans cette analyse qui fait le départ entre propriété attestable ou non attestable. Ceci expliquerait pourquoi les indépendantes en *that* ne sont pas possibles en indépendante ou à l'initiale d'extraposition sans *should*¹⁶ : pas de *dictum* qui ne pourrait être attestable sans ce marqueur de subjectivité. Le modal permet la réintroduction d'une modalité inter-sujet où un énonciateur garant de l'assertion est posé comme garantie de l'attestable. Ce marquage par le mode me paraît à l'œuvre dans les langues disposant d'un subjonctif.

4. J'ai suggéré que la présence ou l'absence de marque de personne était corrélée à la montée de l'adjectif. Les verbes à contrôle offrent peu de déverbaux qui soient noms recteurs de complétive nominale. À l'inverse, ceci nécessiterait un examen plus précis, mais il semblerait

15. On peut sans doute faire valoir des contraintes variables quant à la pluralisation. En anglais, la pluralisation du nom recteur semble davantage possible, je l'ai montré ailleurs pour *facts*. Elle semble plus rare en français et en espagnol. C'est ainsi qu'en espagnol *el hecho de que* n'est pas pluralisable précédant une complétive, il l'est comme antécédent d'une proposition relative, qui serait rendue en français par *dont* : *los hechos de que me hablaste*. Mais d'autres noms recteurs acceptent la pluralisation : *las quejas / los rumores de que no había nadie llegaron al pueblo*. Il y aurait donc des sémantèses régissantes qui permettraient la pluralisation, même si ce n'est pas le cas pour l'expression du factuel. En français la sémantèse de la probabilité permet la pluralisation, c'est ainsi que l'on est obligé de dire : « les chances qu'il a de réussir sont faibles » (en espagnol, *posibilidades*) face au singulier qui correspond plutôt à l'espagnol *suerte*. On a de même *the odds that* en anglais et même, contrairement à ce qu'affirme Quirk 1985 (p. 1762), *probabilities*. (*Since the particles emitted by a black hole come from a region of which the observer has very limited knowledge, he cannot definitely predict the position or the velocity of a particle or any combination of the two; all he can predict is the probabilities that certain particles will be emitted.* BNC, FXY)

16. Mélis 2002 problématise très bien cette question.

que l'attestable décrit par les adjectifs soit associé à la montée de l'adjectif.

La subjectivité par le subjonctif

Cette structure d'interpellation de la personne me paraît liée au type de rection qu'exercent les noms recteurs. Tout nom « abstrait » ou déadjectival ne peut régir une complétive du nom, toutes les déterminations ne sont pas possibles. La logophoricité est ramenée ici au mécanisme décrit dans Culy 1994 : un déclencheur et un domaine logophorique, où la prise en charge se grammaticalise non par le recours à un pronom de personne spécifique mais en anglais par des contraintes de sélection et de détermination des noms recteurs et en français et en espagnol par le subjonctif. La relation *modus / dictum* entre le nom recteur et la complétive peut se relire entre un déclencheur (le *modus*) et un domaine logophorique de discours (le *dictum*) « *stretches of discourse in which a person's words, thought, knowledge, or emotions are being reported* » (Culy 1994, p. 1057). La rection du *modus* serait grammaticalisée différemment dans les trois langues. Les langues à morphologie restreinte auraient une rection sémantique à distance (proposition en *that* extraposable) et le nom recteur exerce des contraintes de sélection fortes. On a trois degrés anglais > français > espagnol pour ces langues SVO pour cette grammaticalisation du testimonial. Ce qui n'est pas de l'ordre de l'attestable dans l'interlocution et relève du jugement épistémique serait grammaticalisé différemment

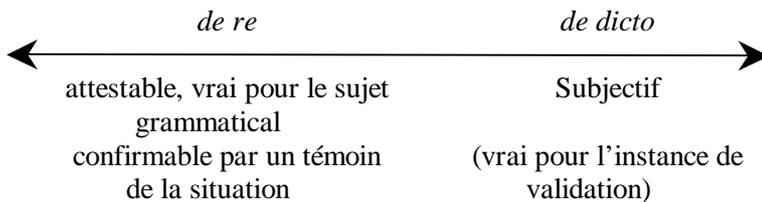
– par des logophoriques qui marqueraient par la personne logophorique ce qui n'est pas de l'ordre de l'attestable (cas des langues qui en disposent)

– par des noms (correspondant à l'échelle des prédicats recteurs des logophoriques) exerçant des contraintes de sélection et par une marque de personne signalant le point de vue lorsque le contenu n'est pas attestable dans l'interlocution (cas de l'anglais)

– par l'alternance indicatif / subjonctif dans le cas des langues qui en disposent. Les noms recteurs sont en nombre moindre et la prise en charge par l'énonciateur ou son désengagement sont marqués par le subjonctif et l'attestable par l'indicatif (cas du français et de l'espagnol). Dans ces deux langues, les propriétés attestables d'un sujet grammatical peuvent se coder sur un réfléchi (moyen).

Ces jeux dialectiques entre marquage par la personne et marquage de la subjectivité en liaison avec l'attestable, toute cette analyse du

testimonial suggère des liens entre interprétation endophorique et exophorique qui me paraissent au cœur de la modalité épistémique¹⁷. Étymologiquement, le sens de la notion tient au « savoir » de l'énonciateur pour se prononcer sur « les chances de réalisation de la validation de la relation prédicative ». Placer la problématique épistémique dans le champ du testimonial réactive cette dimension étymologique de la notion. Elle réactive également l'opposition *de dicto* / *de re*.



La distinction *de re* / *de dicto* trouverait ici une étape intellectuelle de son extension : comment est-on passé d'une analyse sur le sémantisme du sujet à une interprétation référentielle pour le *de re*? Corrélativement, comment le contenu modal du prédicat a-t-il été analysé comme un contenu discursif? Ce passage peut s'expliquer par cette opposition attestable / non attestable. Le vrai pour le sujet grammatical se fait vrai pour le témoin extérieur (la non-personne : support du testimonial) s'il est attestable. Ce qu'est la détermination de sujet est présumé vrai dans le monde (le véridictif et l'attestable constituent le *de re*). Dans cette logique vériconditionnelle : le *de dicto* est support du jugement, vrai pour un énonciateur donné, là où le *de re* serait comme un aoristique vériconditionnel de la modalité. Vrai pour tout témoin de la scène. Ce qui relève du prédicat n'est pas attestable *a priori* dans le sujet grammatical et dépend de qui l'atteste dans son énonciation, donc de l'énonciateur.

Marque de personne vs. marque argumentale dans la diathèse

Un autre argument en faveur de cette interprétation des données à partir de l'échelle de logophoricité est fourni par la comparaison des médiopassifs en anglais et de la voix moyenne en espagnol ou en français. Ce phénomène de diathèse peut s'analyser comme un jugement de propriété. On prédique sur le sujet grammatical une attribution de

17. Mais aussi de sa difficulté : c'est une modalité étymologiquement liée au savoir, à la connaissance d'un état de fait.

propriété (déclenchant potentiellement un domaine logophorique corrélatif à sa prise en charge) qui me paraît marqué dans un cas par le réfléchi (dans les deux langues à subjonctif), là où l'anglais mobilise les contraintes de sélection. Le lien avec la logophoricité et le testimonial tiendrait en ceci que ces deux marquages par une manifestation morphologique (le réfléchi) ou argumentale (sélection d'un adverbe comme « objet » du verbe) correspondrait à un jugement de l'énonciateur et à une prise de position de type testimoniale : elles seraient posées comme émanant du sujet grammatical (sorte de jugement analytique au sens kantien).

Pour l'anglais, le sujet grammatical est la cible d'un jugement de propriété où la composante [+attestable] tient au type d'adverbe qui rend possible ce type de construction parfois appelé médiopassive. Ainsi dans le classique *This book sells easily* (Ce livre se vend bien), la propriété prédiquée du sujet est-elle attestable¹⁸.

Dans une langue SVO qui différencie P₀ (it) et P₃ masc sg (He) face au français, SVO, qui a un même signe (il) ou à l'espagnol qui d'habitude présente la marque de la personne dans la désinence verbale (VsO) et permet de confondre P₀ et P_{3sg} masc ou P_{3sg} féminin, une expression telle que *se duerme bien*, peut avoir trois interprétations suivant le contexte : P₀, à traduire par « on y dort bien (dans cet hôtel) », « il dort bien » ou « elle dort bien ».

En d'autres termes, il n'y a pas en espagnol ou en français de logophoriques stricts, mais bien des jeux subtils d'attribution de propriété grammaticalisant la testimonialité par des pronoms de personne. Je récapitule cette grammaticalisation du testimonial dans le tableau de la page suivante. Le parallèle n'est qu'esquissé, mais il montre comment les contraintes de sélection du domaine nominal (les noms recteurs des propositions en *that* et leur contraintes de détermination) et du domaine verbal sont susceptibles de grammaticaliser des attestations de propriétés. Dans le cas des médiopassifs, la propriété est attribuée au sujet grammatical par le biais du réfléchi qui exploite les contraintes de sélection d'un verbe prototypiquement transitif. La propriété est attribuée au sujet grammatical et semble valoir pour tout énonciateur. Il est tentant de parler ici d'une testimonialité aoristique, et l'on se souvient qu'il existe précisément des contraintes aspectuelles pour la recevabilité de ces médiopassifs en anglais. Cette testimonialité aoristique est de l'ordre de l'aléthique (vrai pour tout énonciateur), là où la détermination de certains noms recteurs pousse à

18. La composante qualitative ne se limite pas à l'attestable : *obviously* ne fonctionne pas dans ce type de structure.

attribuer la prise en charge énonciative des modalités épistémiques aux référents de leurs possessifs. Ce *dictum* pris en charge par personne interposée se fait dans la deixis (*my certainty that*) ou dans l'anaphore (*his notion that*). D'autres marquages de la testimonialité sont possibles pour les noms recteurs, tels les syntagmes prépositionnels en *by* :

A recent claim by an accident and emergency consultant in Sheffield that children, and even adults, could regrow their finger tips, providing that the injury did not extend as far as the terminal or end joint, was greeted with considerable scepticism by the medical profession. (C9V)

Langue analytique	Langues à subjonctif(s)	
Médiopassif par interprétation d'un argument de type adverbial comme une propriété du sujet grammatical attestable par tout énonciateur <i>This shirt irons easily. This book sells well.</i>	Utilisation d'un réfléchi pour une diathèse moyenne réfléchie en <i>se</i> . Jugement posé comme hors-énonciateur car relevant des propriétés inhérentes au sujet grammatical. <i>Cette chemise se repasse facilement.</i> <i>Ce livre se vend bien.</i>	
Anglais	Français	Espagnol
Contraintes de sélection autorisant un nombre de nom recteur plus important et potentiellement plus souvent pluralisables	Nombre de noms recteurs plus restreint. Le caractère attestable du contenu de la complétive est grammaticalisée par le recours au subjonctif pour signaler un désengagement de l'énonciateur ou le caractère non attestable.	
Marquage de l'attestabilité par la détermination du nom recteur par des possessifs		

CONCLUSION

L'absence d'expression syntaxique de la personne dans la détermination du nom recteur participe d'une forme de diathèse. Cette construction nominale est non-complémentaire mais argumentale. Elle est liée à la testimonialité et, plus spécifiquement, à la logophoricité. Je m'attache, après d'autres, à essayer de mettre de la syntaxe dans l'énonciatif (dans les analyses des énonciativistes) et de l'énonciatif dans la syntaxe. J'ai ici essayé de réhabiliter l'énonciatif dans l'interprétation en syntaxe, à partir de la testimonialité. Cette dialectique entre l'attestable et le marquage par pronom personnel de la subjectivité me paraît analysable comme des marquages syntaxiques de la co-énonciation. Dans cette perspective, la notion sémantique d'attestabilité semble être, dans la catégorie du testimonial, un enjeu de co-énonciation où ce que Danon-Boileau appelle le « consensus » semble possible. À l'inverse, l'inattestable relèverait de la subjectivité, de la discordance, de la prise en charge énonciative et nécessiterait un marquage spécifique de la personne, comme dans le cas des logophoriques. Ceci invite à explorer, après d'autres¹⁹, la distribution complémentaire (« mutual exclusivity », Culy 1994, p. 1085) entre les structures à contrôle et les fonctionnements de type logophorique. L'hypothèse séduisante consiste à suggérer que l'opposition structures à montée / structures à contrôle grammaticalise une opposition du type attestable dans l'interlocution (et relevant du consensus) / inattestable hors subjectivité (et relevant de la discordance portée par une marque de personne).

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMCZEWSKI Henri, DELMAS Claude, 1982, *Grammaire linguistique de l'anglais*, Paris, Armand Colin.
- ALTHUSSER, Louis, [1970] 1995, « Idéologie et appareils idéologiques d'état (notes pour une recherche) », texte paru dans *La Pensée* en 1971 et repris dans *Sur la reproduction*, Paris, PUF, 269-314.

19. Bianchi 2003. Je remercie Jacqueline Guéron d'avoir attiré mon attention sur ce texte.

- BALLIER, Nicolas, [2003] 2007, « La complétive du nom dans le discours des linguistes », in David Banks (ed.) *Coordination et subordination dans le texte de spécialité*, Paris, l'Harmattan, p. 55-76.
- BALLIER, Nicolas, 2004a, « La relation argumentale dans la complétive du nom en anglais », texte de la communication au colloque d'Aix en Provence sur la prédication, à paraître sous la direction de Sophie Dujardin et de Jean-Marie Merle aux éditions Ophrys.
- BALLIER, Nicolas, 2004b, « Deverbal nouns as heads of noun complement clauses in English », texte de la communication au colloque international sur les noms déverbaux, Université Lille 3, France, 23-25 septembre 2004.
- BALLIER, Nicolas, *Pour une sémantique de la rection*, ms.
- BIANCHI, Valentina, 2003, « On Finiteness as Logophoric Anchoring », in *Tense and Point of View / Temps et point de vue*, Jacqueline Guéron & Liliane Tasmowski, eds, Université de Paris X, pp. 213-247.
- BIBER, Douglas et al., 1999, *Longman Grammar of Spoken and Written English*, London : Longman. [=LGSWE]
- CHOMSKY, Noam, [1970] 1972, « Remarks on Nominalization », in *Studies on Semantics in Generative Grammar*, Amsterdam, Benjamins, p. 11-61.
- CULY, Christopher, 1994 « Aspects of Logophoric Marking », *Linguistics* 32, pp. 1055-1094.
- DANON-BOILEAU, Laurent, 1987, *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys.
- DENDALE, Patrick, TASMOWSKI Liliane (éds.), 1994a, Les sources du savoir et leurs marques linguistiques, *Langue française* n°102.
- DENDALE, Patrick, TASMOWSKI Liliane, 1994b, « Présentation. L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir », *Langue française*, 102, p. 3-7.
- DOWTY, David, 1991, « Thematic proto-roles and argument selection », *Language*, 67(3), p. 547-619.
- GROSSIER, Marie-Line, 1991, « L'adjectif possessif anglais : un mythe nocif qui a la vie dure », *Les langues modernes*, 1991, n°3, pp. 97-101.
- HAGEGE, Claude, 1985, *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.
- KHALIFA, Jean-Charles, 1999, *La syntaxe anglaise aux concours, Théorie et pratique de l'énoncé complexe*, Paris, A. Colin.
- MELIS, Gérard, 2002, « Nominalisateurs et prise en charge », communication au Congrès de la SAES d'Angers, Mai 2000, in *Construire et Reconstituer en linguistique anglaise*, études réunies par Claude Delmas, publiées sous la responsabilité de Louis Roux, C.I.E.R.E.C, *Travaux* 107, Saint-Étienne : Publication de l'Université de Saint Étienne, p. 139-151.
- PEZANT, Brigitte, 2003, *Les propositions complétives en that en anglais contemporain*, Thèse de doctorat nouveau régime sous la direction de Pierre Cotte, Université Paris IV.
- QUIRK, Randolph et al, 1985, *A comprehensive Grammar of the English Language*, Londres, Longman.